

Polymix®

Polymix® est une formule spécifique pour le traitement préventif ou curatif de l'oxydation des moûts et des vins. Polymix® améliore la couleur et la dégustation des vins blancs et rosés.



CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- ◆ **Formulation** : Mélange de PolyVinylPolyPyrrolidone (PVPP-E1202) et de caséinate de potassium (produit à base de lait) sur support de cellulose. Contient des sulfites (E224 : 2 %).
- ◆ **Intérêt œnologique** : La formulation "PVPP – Caséinate de potassium" spécifique de Polymix® se traduit par **une action à la fois plus douce et plus complète** sur les composés phénoliques qui apportent des goûts herbacés et dont l'oxydation occasionne une déviation organoleptique.
Grâce à la synergie d'action de ses composants, Polymix® **évite tous les effets négatifs issus de l'utilisation de produits traditionnels (caséine soluble,...)** utilisés seuls et à des doses généralement plus importantes. Polymix® est utilisé comme **traitement préventif ou curatif de l'oxydation et du jaunissement**. Son efficacité le rend idéal dans le cas de vendanges mécanisées, altérées, peu mûres, de pH élevé, ou pour le traitement des moûts ou des vins de presse.



MODE D'EMPLOI

- ◆ Dissoudre Polymix® dans 10 fois son poids en eau en remuant pour obtenir une solution homogène. Attendre 2 à 3 heures avant d'incorporer peu à peu la solution dans le moût ou dans le vin, en assurant une répartition homogène.
- ◆ **Dose d'emploi** : *Préventif* : 10 à 20 g/hL. *Curatif* : jusqu'à 100 g/hL. Validation de la dose par essai de collage.
Dose maximum légale (réglementation UE) : 240 g/hL.



SPÉCIFICATIONS

PHYSIQUES

- ◆ **Aspect et couleur** : Poudre blanche

CHIMIQUES

- ◆ **Matière protéique** : ≥ 54 %
- ◆ **Perte à la dessiccation** : ≤ 9 %
- ◆ **Azote total** : ≥ 10 %

LIMITES

- ◆ **Fer** : < 154 mg/kg
- ◆ **Arsenic** : < 3 mg/kg
- ◆ **Plomb** : < 4,5 mg/kg
- ◆ **Mercur**e : < 1 mg/kg
- ◆ **Zinc** : < 5 mg/kg
- ◆ **Cadmium** : < 1 mg/kg



CONDITIONNEMENT & CONSERVATION

- ◆ Sachets de 1 kg (cartons de 10 kg) et sacs de 10 kg.
- ◆ Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement clos, dans un lieu frais, propre, sec et sans odeur. Respecter la DLUO inscrite sur l'emballage. Utiliser rapidement après ouverture.

GD/30-09-2025. Pour usage œnologique. Informations données à titre indicatif et en l'état actuel de nos connaissances, sans engagement ni garantie. Les conditions d'utilisation du produit sont soumises au bon respect de la législation et des normes en vigueur. Conforme au Règlement UE n°2019/934 (et ses modifications).

LAMOTHE-ABIET

AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 33610, CANEJAN - BORDEAUX, FRANCE • TÉL : +33 (0)5 57 77 92 92 • WWW.LAMOTHE-ABIET.COM